

MA CHECK-LIST MUTATION & DÉMÉNAGEMENT MILITAIRES

JE M'INFORME SUR MES DROITS ET LES AIDES FINANCIÈRES

J-4 mois

- ◇ Je m'informe sur mes droits et les aides financières dont je peux bénéficier dans le cadre de ma mutation, je consulte le portail e-social des armées de l'IGESA, partenaire de l'AGPM.
- ◇ Je me renseigne sur ma ville de mutation
- ◇ Je prends contact avec la cellule chargée des aides à la mutation (Conseiller Changement de Résidence CCR, Espace ATLAS, Bureau logement...)

JE CHERCHE MON FUTUR LOGEMENT

J - 3 mois

- ◇ Je pense à louer, si nécessaire, un véhicule pour me rendre sur le lieu de ma future résidence afin de faire du repérage
- ◇ Je fais réaliser au moins 2 devis de déménageurs pour obtenir des aides éventuelles
- ◇ Je remets mon dossier de déménagement à mon organisme d'administration
- ◇ Je pense à prendre si besoin une journée de congés pour rechercher mon futur logement
- ◇ Si j'ai des enfants je préviens le directeur d'établissement et je les inscris dans leur futur établissement scolaire
- ◇ Si je suis propriétaire, je fais estimer mon bien immobilier à la vente ou à la location et je fais réaliser mes diagnostics immobiliers
- ◇ Si j'achète, je prépare mon crédit immobilier et je consulte mon conseiller AGPM pour mon **assurance emprunteur** et mon **cautionnement de prêt immobilier**

Ma check list *(suite)*

JE PRÉPARE MON DÉMÉNAGEMENT

J - 2 mois

- Si je suis locataire, j'envoie mon préavis à mon propriétaire et je fixe une date d'état des lieux.
- Je déclare mon changement d'adresse à ma caisse primaire d'assurance maladie, ma mutuelle, mon centre d'impôts, ma caisse de retraite.
- Je contacte mon conseiller AGPM ou mon agence pour assurer mon nouveau logement et mettre à jour mes contrats avec ma nouvelle adresse.
- Je modifie tous mes abonnements (téléphonie, câble, internet, magazine, associations, box, bibliothèque...) et demander la mise en service de la ligne téléphonique pour le jour de mon arrivée.

1 SEMAINE AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

J - 1 semaine

- Je fais suivre mon courrier à ma nouvelle adresse.
- Je photocopie tous les documents importants.
- Je demande l'ouverture des compteurs électricité, gaz, eau pour le jour de mon arrivée.
- Je prépare un sac avec toutes les affaires dont j'aurai besoin pour la première nuit.

Ma check list *(suite)*

JE DÉMÉNAGE

J

- Je relève les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz avant de demander la fermeture
- Je récupère de la part de mon déménageur la lettre de voiture signée au chargement, afin d'autoriser le transport
- Si je suis locataire, je réalise l'état des lieux de mon ancien domicile en compagnie du propriétaire ou de l'agence immobilière.
- Je retire mon nom de l'interphone ainsi que de la boîte aux lettres.
- À l'arrivée du camion de déménagement dans mon nouveau lieu de résidence, je vérifie l'état de mes biens avant de signer la lettre de voiture et je réclame un dédommagement selon les conditions prévues au contrat en cas de dommages

JE M'INSTALLE DANS MON NOUVEAU LIEU DE VIE

J + 15

- Je m'assure de la bonne prise en compte de ma nouvelle adresse auprès des différents organismes publics et privés tels que le Centre des impôts, la CAF, votre centre Pôle emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie... ainsi que les fournisseurs d'électricité, de gaz, d'internet et mon opérateur mobile
- Je me fais connaître auprès de la mairie pour la remise des documents officiels et les informations sur les modalités d'accueil réservées aux nouveaux résidents
- Je remets mon dossier de déménagement complet à mon nouvel organisme d'administration afin que celui-ci procède au remboursement des frais que j'ai éventuellement avancés
- Je prends contact avec mon conseiller AGPM ou ma nouvelle agence pour faire connaissance et faire un bilan assurantiel afin de vérifier si je suis couvert selon mes besoins.

JE M'INFORME SUR MES DROITS ET LES AIDES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER DANS LE CADRE DE MA MUTATION

Avec les **Solutions PAM***, nous vous aidons à y voir clair sur les aides principales dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de vos mutations.

Je cherche mon nouveau logement

Aide à la reconnaissance d'une première ou nouvelle affectation

Si vous êtes concerné par une première ou une nouvelle affectation, vous pouvez déposer cette demande d'aide 3 mois au plus tard après votre affectation ou votre mutation. Elle s'élève à 300€ maximum et votre conjoint peut vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.

Prise en charge des frais de déménagement : les droits à cubage

Les droits à cubage sont calculés en fonction de votre situation familiale, du nombre d'enfants à charge, de votre ancienneté et du volume à déménager.

Pour en bénéficier en tant que militaire ou gendarme, vous devrez constituer un dossier comprenant :

- Vos deux devis de déménagement, réalisés par deux entreprises différentes, indiquant l'adresse de départ, l'adresse d'arrivée, les dates de déménagement, le volume d'affaires à transporter ainsi que la distance à parcourir.
- Votre fiche de renseignements complétée et signée.
- Votre ordre de mutation officiel.
- Vos copies de documents administratifs de type carte d'identité, votre RIB ou encore votre avis d'imposition.
- Dès acceptation du dossier, il est possible de demander une partie de la somme allouée au déménagement. Celle-ci peut s'élever jusqu'à 90 % du montant total de l'aide. Le reste de la somme sera versé après le déménagement, sur présentation de la facture officielle, acquittée, signée et tamponnée, de l'entreprise.

*Plan Annuel de Mutation

Indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM)

Il s'agit d'une indemnisation liée à la contrainte de mobilité géographique dans le cadre d'une mutation. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, cette aide remplace le Complément forfaitaire pour Charge Militaire (COMICM) ou "Prime rideau" ainsi que le Supplément de l'Indemnité pour Charges Militaires (SUPICM) et bénéficie à un plus grand nombre de militaires. Dorénavant, tout militaire en activité muté avec changement de résidence, quelle que soit sa situation de famille, pourra percevoir cette indemnité. Les militaires mariés ou pacsés depuis moins de 2 ans percevront l'IMGM et cette aide concerne désormais également les célibataires, célibataires géographiques, divorcés et militaires bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement sans avoir la charge fiscale de son/leurs enfant(s).

Le montant dépendra de la composition de votre foyer fiscal et du nombre de mutations concernées. Cette indemnité vous sera versée si votre mutation entraîne un changement d'arrondissement préfectoral, même si un déménagement n'a pas lieu. Elle vous sera versée automatiquement et sans démarche particulière, au plus tôt sur la solde du mois de rattachement de la nouvelle affectation.

Dans le cadre de ce dispositif, le nombre de mutations pris en compte pour le calcul de l'IMGM est plafonné (la 10^e mobilité et les suivantes sont indemnisées au même taux que la 9^e).

Sachez également qu'en cas de logement pour Nécessité Absolue de Service (NAS), l'occupation ou libération d'un logement NAS sur ordre, sans changement d'arrondissement ouvre le droit à l'IMGM.

Aide à l'installation des personnes (AIP) de l'État

Si vous êtes primo-arrivant dans la fonction publique de l'État ou affecté au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville, cette aide peut atteindre le montant maximal de 900 € afin de couvrir une partie de vos frais : 1^{er} mois de loyer (charges comprises), frais d'agence, dépôt de garantie et déménagement.

Vous pouvez en bénéficier une fois au cours de votre carrière si vous remplissez les conditions d'attribution et si votre demande est déposée dans les 24 mois qui suivent votre affectation et dans les 6 mois après la signature de votre contrat de location.

Les quatre aides suivantes sont accessibles via le portail des armées www.esocialdesarmees.fr

Aide à la location suite restructuration

Si vous faites partie du personnel civil ou militaire en activité concerné par une opération de restructuration, cette aide vous concerne. Elle est destinée à compenser la différence de loyer, si celui de votre nouveau logement est plus élevé et est égale à la différence entre les 2 loyers pour une période de 6 mois, maximum.

Aide à l'acquisition d'un logement suite restructuration

En tant que personnel civil ou militaire en activité, concerné par une opération de restructuration, cette aide financière d'un montant maximum de 8 000 € vous concerne. Elle permet de compenser les frais liés à la vente de votre ancien logement et à l'acquisition de votre nouvelle habitation.

Prêt à l'accession à la propriété

Accessible aux personnels en activité depuis deux ans, au conjoint, partenaire PACS, concubin, au conjoint survivant, au partenaire PACS, au concubin, n'ayant pas repris une vie de couple et sans conditions de ressources, ce prêt s'élève à de 15 000 € maximum. Il permet d'accéder à la propriété ou à une nouvelle propriété immobilière à usage d'habitation du ménage.

LAISSEZ-VOUS GUIDER PAR NOS CONSEILS POUR VOUS SIMPLIFIER LA RECHERCHE DE VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

Je me rends sur place

Seul, en couple ou en famille, **repérer votre futur lieu de résidence** est un moment important de votre projet de mutation. Laissez-vous guider par nos conseils pas à pas pour gagner du temps.

Je visite et je choisis mon futur logement

Pour optimiser la visite de votre futur lieu d'habitation, il vous sera utile de penser par exemple à **louer un véhicule** pour vous rendre sur les lieux, planifier les visites des futurs logements repérés ou organiser la reconnaissance des établissements scolaires de vos enfants.

J'achète : le cautionnement de prêt immobilier c'est quoi ?

Vous avez décidé de devenir propriétaire, il est désormais temps de contacter plusieurs banques pour simuler vos prêts immobiliers. Pour vous accorder un prêt immobilier, votre banque exigera une **garantie financière** qui lui assurera le remboursement de son crédit en cas d'impayé. Deux choix s'offrent à vous. L'hypothèque ou le cautionnement d'un organisme spécialisé.

Solutions de l'AGPM

FMGM est une alternative avantageuse à l'hypothèque. Le coût initial de la garantie est de 1%, le taux de restitution du dépôt de garantie à la fin du prêt est de 100%, 0 € est le coût final du cautionnement du FMGM. Vous n'avez aucun frais annexe : main levée, frais de dossier...

[Je simule mon cautionnement en ligne.](#)

[▶ En savoir plus](#)

**Voir conditions auprès de nos partenaires

DOCUMENT NON CONTRACTUEL



J'achète : l'assurance de prêt, c'est quoi ?

Toujours dans le cadre d'un emprunt pour votre future acquisition, le prêteur vous demande de vous assurer contre certains risques.

Solutions de l'AGPM

Spécialement conçu pour vous **couvrir 24h/24, 7j/7** partout dans le monde entier, contre les risques de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail, notre contrat Assurance de Prêt répond parfaitement à vos besoins :

- Prise en compte des **sports et métiers à risque** sans exclusion ni augmentation tarifaire.
- Prise en charge de vos **échéances en cas d'arrêt maladie**
- Même en **l'absence de perte de revenus** et/ou de reprise partielle

Contactez un conseiller AGPM

Je pense à bien m'assurer

Que vous optiez pour la location ou pour l'achat de votre futur logement, bien **l'assurer**, avec des **garanties dédiées et de qualité** est une étape clé.

Solutions de l'AGPM

L'AGPM vous propose une assurance habitation avec des garanties de qualité dès la formule de base : vol, incendie, dégâts des eaux, bris de glace, garantie du paquetage, assistance aux personnes et à l'habitation.

Contactez un conseiller AGPM

Je scolarise mes enfants

Vous mobiliserez une partie de votre temps pour accompagner tous les changements vécus par vos enfants dans le cadre de votre mutation militaire. Après avoir informé l'établissement actuel de votre enfant pour obtenir un certificat de radiation, il est temps de se rendre à la mairie de votre futur logement pour inscrire votre enfant dans sa future école ou contacter l'établissement scolaire en direct pour effectuer cette démarche.

Solutions de l'AGPM

L'assurance scolaire proposée par AGPM Assurances vous permet de bénéficier d'une couverture pour vos enfants lors de leurs activités scolaires et extra scolaires ainsi que de services d'assistance pour accompagner toute la famille, notamment en cas de mutation (démarches administratives, aide gestion budgétaire, trajet des enfants...)

Contactez un conseiller AGPM

EN SAVOIR PLUS SUR LE DÉMÉNAGEMENT DES MILITAIRES

Quelles sont les garanties spécifiques si je suis affecté hors métropole?

Le contrat d'Assistance Résidents hors métropole est réservé aux militaires en activité de service, policiers, ou civils de la Défense affectés hors métropole pour vous couvrir en cas de rapatriement sanitaire, de perte d'un proche ou pour la prise en charge des frais médicaux.

[▶ En savoir plus](#)

Je prépare mon déménagement

Démarches, formalités administratives, conseils, solutions sur-mesure : laissez-vous guider pour vous **organiser dans les moindres détails** afin d'aborder votre mutation en toute sérénité.

[▶ En savoir plus](#)

Pour en savoir plus :

- Contactez votre conseiller habituel ou rendez-vous dans votre agence.
- Connectez-vous à votre espace personnel.
- Contactez-nous par téléphone au 3222* (Service gratuit + prix d'un appel)
Le service commercial est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.
Le service client pour gérer vos contrats en cours ou pour déclarer / suivre un sinistre est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Rendez-vous sur solutions-pam.fr

agpm.fr



* Plan Annuel de Mutation

AGPM Vie

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

AGPM Assurances

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIRET 312 786 163 00013 APE 6512Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

Fonds Mutuel de Garantie des Militaires géré par Tégo

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 2 Rue Mozart 92110 Clichy - SIRET 850 564 402 00020 - APE 9499Z

